S.I.V.S.C.P. SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION SPORTIVE ET CULTURELLE DU PLATEAU

Procès-verbal

COMITE SYNDICAL DU 19 DÉCEMBRE 2024 A 18 H 30

Convocation en date du 22 novembre 2024

Nombre de membres : 12

Nombre de membres présents : 10

Nombre de votants : 10

Présidence: Monsieur René LANNOU

Présents :

Bréval: René. LANNOU, Michel ABRAHAM, Christian FOUCAULT

Neauphlette: Patrice PRIGENT, Marie-Françoise DUVAL, Florence JOURNET, St-Illiers-le-Bois: Annick DELANGE, Jean-Louis QUESNEL, Eric CHEVALIER

. St-Illiers-la-Ville: Eric GOTON Absent: Sylvain DANIEL, Absent excusé: Alan MONIN

Secrétaire de séance : Patrice PRIGENT

Le Compte-rendu de la réunion du 24 septembre 2024 est adopté à l'unanimité

2024-07 Convention de mise à disposition d'agents de la commune de Bréval au SIVSCP

M. le Président rappelle qu'une convention a été signée entre le SIVSCP et la commune de Bréval prévoyant la mise à disposition d'agents communaux afin d'assurer les taches administratives, comptables et l'entretien des locaux.

Cette convention prévoyait que les taches de secretariat étaient réalisées par Mme Corinne LEBEL. M. Nicolas LAURENT ayant repris ses fonctions suite à son départ en retraite, il convient de signer une nouvelle convention prenant en compte ces modifications.

D'autre part, l'entretien des locaux étant désormais assurer par une société extérieure, il convient de ne pas renouveler la mise à disposition d'un agent communal à cette fin.

M. le Président propose donc au comité syndical de l'autoriser à signer la convention de mise à disposition avec la commune de Bréval prévoyant notamment :

- Convention effective du 1er avril 2024 au 31 décembre 2026
- La mise à disposition de M. Nicolas LAURENT Rédacteur, pour exercer le secrétariat, le montage des dossiers et des demandes subventions, la tenue des réunions syndicales, le secrétariat général du Syndicat, l'élaboration du budget, le calcul des participations, le suivi de la comptabilité
- Madame Anne PETITMANGIN, Adjoint Administratif, pour émettre les titres et les mandats
- Rémunération aux taux horaire correspondant à leur grade
- 45 mn de travail hebdomadaire sur 47 semaines soit 35 h 15 annuelles pour les deux agents (30 mn/M. LAURENT, 15 mn/Mme PETITMANGIN)

Après en avoir délibéré, le comité syndical par :

- 10 Voix pour
- 0 Voix contre
- 0 Abstention

AUTORISE Mr le Président à signer la convention, telle qu'annexée à la présente délibération.

2024-08 Décision modificative n° 2

M. le Président explique aux membres que le SIVSCP est tenu d'amortir les biens, et ce dès leurs

acquisitions, au prorata temporis, conformément à la délibération 2024-05 du 26 mars 2024.

Le SIVSCP a acheté des filets pare-ballons en 2024 pour un montant de 2 127,97 €.

Conformément au régime des amortissements en vigueur, ce bien s'amorti sur une durée de 10 ans et ce à compter de l'année 2024.

En conséquence, la somme de 51,43 € doit être amorti sur l'exercice 2024.

N'ayant pas prévu cette somme au BP 2024, Monsieur le Président propose ici de l'autoriser à réaliser la modification budgétaire suivante :

FONCTIONNEMENT				
Dépenses		Recettes		
(Chapitre) - Article	Montant	(Chapitre) - Article	Montant	
(042) — 6811 Dotation amortissement aux immobilisations corporelles	51,43 €			
(011) – 60612 Energie - Electricité	- 51,43 €			
Total	0 €	<u>Total</u>	06	

IVESTISSEMENT			7.00 SVE 35.00
Dépenses		Recettes	
(Chapitre) - Article	Montant	(Chapitre) - Article	Montant
(21) – 2128 Autres agencements et aménagements	51,43 €	(040) – 28128 Autres agencements et aménagements de terrains	51,43€
<u>Total</u>	51,43 €	Total	51,43 €

Après en avoir délibéré, le comité syndical par :

- 10 Voix pour
- 0 Voix contre
- 0 Abstention

AUTORISE Mr le Président à effectuer les écritures comptables telles que proposées ci-avant.

➤ Point sur l'entretien des terrains de football 2025 Le terrain d'entrainement de football est en mauvais état. Des travaux de remise en état avec ensemencement sont envisagés par la commune pour 2025

➤ Devis installation armoire électrique en attente Le TCB a fait une demande pour que le SIVSCP prenne en charge la pose d'une armoire électrique en lien avec l'amélioration du Club House réalisé par le TCN

Refus de prise en charge d'une partie des fissures sur le vestiaire par l'assurance au titre de la sécheresse 2022

L'expertise a conclu que les fissures du niveau supérieur du bâtiment ne sont pas dues à la sécheresse 2022, et ne prend donc en charge que les fissures du niveau inférieur. La question se posait de recourir à une contre-expertise, néanmoins, le délais très long et les frais inhérents à cette procédure semblent démesurés. En conséquence, la démarche de contre-expertise ne sera pas engagée.

- Entretien défibrillateur effectué (366 €)
- Nettoyage salle du bas approfondi.

Du vide a été fait dans la salle de gym du rez-de-chaussée. Des tapis ont été évacués et sont conservés aux ateliers municipaux

Questions diverses

M. FOUCAULT relance M. le Président pour faire installer les grooms sur les portes des vestiaires. M. LANNOU répond que cela a été oublié. Des demandes de devis vont être lancés rapidement.

FEUILLET DE CLOTURE

Convocation en date du 22 novembre 2024

Nombre de membres : 12

Nombre de membres présents : 10

Nombre de votants : 10

Présidence : Monsieur René LANNOU

Présents:

. Bréval: René. LANNOU, Michel ABRAHAM, Christian FOUCAULT

Neauphlette: Patrice PRIGENT, Marie-Françoise DUVAL, Florence JOURNET, St-Illiers-le-Bois: Annick DELANGE, Jean-Louis QUESNEL, Eric CHEVALIER

. St-Illiers-la-Ville: Eric GOTON Absent: Sylvain DANIEL, Absent excusé: Alan MONIN

Secrétaire de séance : Patrice PRIGENT

LISTE DES DELIBERATIONS

2024-07 Convention de mise à disposition d'agents de la commune de Bréval au SIVSCP **2024-08** Décision modificative n° 2

Le Président
René LANNOU
Le secrétaire
Patrice PRIGENT

